HAL open science

L'école de la revanche ? Le tir scolaire en France (1880-1920)

Lionel Pabion

▶ To cite this version:

Lionel Pabion. L'école de la revanche ? Le tir scolaire en France (1880-1920). 20 & 21. Revue d'histoire, 2021, N° 149 (1), pp.95-108. 10.3917/vin.149.0095 . hal-03244280

HAL Id: hal-03244280

https://hal.science/hal-03244280v1

Submitted on 6 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'école de la revanche ? le tir scolaire en France (1880-1920)

Résumé :

Avant 1914, le tir est une pratique massive dans le monde scolaire, même si le phénomène a été largement oublié. À partir des années 1880, mais surtout après 1905, les sociétés de tir scolaires et post-scolaires, dirigées par des instituteurs, font l'objet de politiques volontaristes et se multiplient. Il en existe près de 2000 avant la guerre. Si leur nombre décroît par la suite, elles ne disparaissent pas totalement. Une culture militaire est ainsi diffusée hors de la caserne. Mais ce sont aussi des lieux de loisirs et de sociabilités nouvelles, qu'il ne faut pas caricaturer. L'étude du tir scolaire permet ainsi de relativiser le schéma de la « Revanche », et donne un éclairage sur la démilitarisation de l'école dans l'entre-deux-guerres.

In the eve of the first world war, the shooting practice was widespread in schools, even if nowadays it is largely forgotten. The number of school and post-school shooting clubs, directed by teachers, increased from 1880's decade, but even more after 1905, as a result of active politics. They were nearly 2 000 in 1914. This count decreased, but they didn't disappear. In this way, a military culture spread widely, far from the army itself. Beyond superficial appearances, these clubs were also recreation and sociability groups. This phenomenon puts also the idea of "Revanche" into perspective and brings a new insight into the school demilitarization during the interwar period.

Version pre-print

Référence de l'article : Lionel Pabion, « L'école de la revanche ? : le tir scolaire en France (1880-1920) ». *20 & 21. Revue d'histoire* 149, nº 1 (mai 2021): 95-108. https://doi.org/10.3917/vin.149.0095.

CC-BY-NC-ND

« Allons, debout et chapeau bas ! / Voici la Revanche qui passe[1] ! » : l'ambiance des années 1880 semble résumée par le défilé des bataillons scolaires, les écoliers marchant au pas, avec fusils de bois et uniformes, dans les rues pavoisées du 14 juillet[2]. L'expérience de ces « scolos », aussi brève que marquante, est ainsi restée dans les mémoires comme le symbole du sommet de la militarisation de l'école républicaine[3]. Le phénomène des bataillons scolaires s'est pourtant transformé peu à peu en image d'Épinal, tantôt considéré comme l'anti-modèle d'une école transformée en antichambre de la caserne, ou au contraire comme un élément significatif du rôle des « hussards noirs » dans la construction nationale. Ces simplifications s'appuient souvent sur l'idée de la « Revanche », quand bien même ce schéma a des allures de mythe historiographique[4]. La question de la militarisation de l'école paraît donc mériter une attention renouvelée[5].

D'abord, il semble que les exercices militaires sont le plus présents à l'école dans les années 1900-1910, notamment sous la forme du tir scolaire. Le déclin des bataillons scolaires au tournant des années 1890 n'est ainsi pas synonyme de démilitarisation définitive du monde scolaire, loin s'en faut. Il existe en 1911 près de 1 800 sociétés scolaires ou post-scolaires de tir[6]. Ces groupes sont dirigés par les instituteurs, et s'adressent aux grands élèves et aux jeunes hommes avant leur départ au régiment. En parallèle, l'Union des sociétés de tir de France, l'USTF, forte de 3 000 associations adhérentes – soit la première fédération sportive de l'époque – organise chaque année des championnats de tir scolaire. En 1913, 47 établissements du supérieur, 195 lycées et collèges, soit plus de la moitié, et 2 679 écoles primaires sont inscrits à ces concours[7], avec le soutien actif des autorités académiques.

Malgré cette réalité massive, l'apprentissage du tir en milieu scolaire semble avoir été paradoxalement peu étudié en lui-même, malgré la richesse de l'histoire de l'éducation[8]. Par ailleurs, la militarisation des sociétés européennes du début des années 1900 est bien connue, au-delà de la seule forme de la conscription[9]. La question d'un éventuel « tournant nationaliste » en France après 1905 a également déjà été posée, tandis que les instituteurs apparaissent comme une figure de « l'autorité de premier degré », au même titre que les sous-officiers[10]. L'histoire

---

[1] Poème de Louis Bretonnière sur les bataillons scolaires. *Le Drapeau*, 12 juillet 1884, cité par : Pierre Arnaud, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France, 1869-1889*, Lyon, PUL, 1991, p. 139 (version numérique). P. Arnaud s'est beaucoup concentré sur la gymnastique, n'étudiant la question du tir que marginalement.

[2] Rémi Dalisson, *Célébrer la nation. Les fêtes nationales en France de 1789 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2009, p. 263-266.

[3] Albert Bourzac, *Les bataillons scolaires, 1880-1891 : l'éducation militaire à l'école de la République*, Paris, L'Harmattan, 2004, 349 p.

[4] Bertrand Joly, « La France et la Revanche (1871-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juin 1999, 46 (2), p. 325-347.

[5] Militarisation entendue ici dans un sens large, comme la description de l'extension de la présence militaire dans la société, hors du seul cadre de l'armée.

[6] Édouard Petit, « L'éducation populaire en 1910-1911 », *Revue pédagogique*, 1911, vol. 59, nº 2, p. 388.

[7] *Le Tir National*, 4 avril 1914, p. 191.

[8] Voir par exemple l'absence de ce thème, en dehors de l'évocation des bataillons scolaires, dans la synthèse la plus récente : Jean-Noël Luc, Jean-François Condette, et Yves Verneuil, *Histoire de l'enseignement en France : XIXe-XXIe siècles*, Malakoff, Armand Colin, 2020, 412 p.

[9] Odile Roynette, « La fabrique des soldats », *in* Bruno Cabanes (dir.), *Une histoire de la guerre du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2018, p. 259-269.

[10] Jean-François Chanet, « Pour la Patrie, par l'École ou par l'Épée ? L'école face au tournant nationaliste », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2001, nº 19, p. 127-144 ; « La férule et le galon », *Le Mouvement Social*, 2008, n° 224, nº 3, p. 105-122.

des enfants et des adolescents en guerre est aussi particulièrement explorée, à la suite des travaux de Stéphane Audoin-Rouzeau et des stimulants ouvrages de Manon Pignot[11].

Il est possible que l'enseignement du tir ait pu paraître trop directement militaire pour intéresser spontanément les historiens de l'éducation ; à l'inverse, le cadre scolaire et associatif a peut-être détourné le regard des historiens des guerres et de l'armée, focalisés sur la Première Guerre mondiale. S'intéresser au tir scolaire montre au contraire les mécanismes de construction d'une culture militaire, largement diffusée en dehors des murs des casernes, qui précède la « culture de guerre » et qui fonctionne comme un répertoire mobilisable de gestes, de discours et de représentations. Cette culture est un des éléments qui construisent une configuration sociale permettant une mobilisation efficace. L'expérience du service militaire est d'autant plus efficace qu'elle est complétée par des activités militarisées plus périphériques, diffusées notamment par le biais du monde scolaire.

Il s'agit donc ici de se focaliser sur la pratique du tir pour s'en servir de révélateur de la diffusion d'une culture militaire à l'école. Plus largement, ces sociétés de tir jouent un rôle important dans l'émergence de loisirs nouveaux sous la forme associative, notamment dans les campagnes. Prendre en compte les effets du conflit permet enfin de limiter les risques d'une histoire téléologique, qui ne ferait du phénomène qu'un des symptômes d'une marche à la guerre inéluctable.

La genèse intellectuelle et réglementaire d'une politique en faveur de l'enseignement militaire à l'école des années 1880 aux années 1910 détermine le développement du tir scolaire. Les années d'avant-guerre apparaissent comme son apogée, notamment dans le cadre de la promotion des œuvres post-scolaires. Enfin, l'évolution des pratiques militarisées pendant le conflit et durant les années 1920 montre leur déclin à l'école, qui accompagne une reconfiguration de l'idée de préparation militaire.

[11] Manon Pignot, *L'appel de la guerre : des adolescents au combat, 1914-1918*, Paris, Anamosa, 2019, 319 p.

Former le citoyen-soldat républicain : la genèse d'une pratique martiale en milieu scolaire

La naissance de l'idée de préparation militaire

Le développement du tir à la fin du 20e siècle s'inscrit d'abord dans le mouvement plus large de la préparation militaire. Dans le cadre de la conscription universelle et du service court qui se met progressivement en place, c'est l'idée, selon la terminologie militaire, de « débourrer » les conscrits avant leur passage à la caserne, pour gagner du temps lors d'une instruction jugée trop réduite. Le tir, la gymnastique (au sens large utilisé à l'époque), ainsi que quelques éléments d'instruction militaire sont préconisés pour atteindre cet objectif. Pierre Arnaud a donné le nom de « pratiques conscriptives » à cet entraînement, en montrant l'apparition de sociétés qui s'y consacrent spécifiquement[12].

Un mouvement proto-associatif en ce sens est initié dès la fin du Second Empire[13], avec des sociétés de gymnastique poursuivant des objectifs hygiénistes et militaires[14]. Mais c'est moins la débâcle de 1870 que l'arrivée au pouvoir des républicains qui transforme cette idée en politique concrète. La préparation militaire s'épanouit pleinement dans le projet de formation d'un citoyen-soldat, en s'appuyant sur les réformes militaires engagées après la défaite[15]. Gambetta, dès son célèbre discours de Grenoble en 1871, affirmait vouloir associer intimement l'instituteur, le militaire et le gymnaste :

> *« En un mot, rentrons dans la vérité, et que, pour tout le monde, il soit bien entendu que, lorsqu'en France un citoyen est né, il est né un soldat ; et que quiconque se dérobe à ce double devoir d'instruction civile et militaire, soit impitoyablement privé de ses droits de citoyen et d'électeur[16] ».*

Ce schéma est mis en œuvre par les gouvernements des républicains opportunistes. Jules Ferry, une décennie après Gambetta, salue les gymnastes comme « l'avant-garde pacifique de la patrie armée » lors de la grande fête organisé par l'Union des sociétés de gymnastique de France (USGF), et souhaite à nouveau « dix ans d'application des lois nouvelles, dix ans d'enseignement obligatoire et d'exercices militaires[17] ». Ce projet est poursuivi par les gouvernements républicains successifs jusqu'en 1914. Les présidents de la République assistent aux gigantesques fêtes de gymnastique et assurent leur soutien à l'USTF. Cette vision trouve aussi un écho plus à gauche. L'idée d'une généralisation de l'enseignement militaire entre en résonnance avec la conception d'une armée de milice chère aux socialistes. Le député C.-A. Laisant est par exemple l'auteur en 1880 d'un rapport qui insiste sur le rôle de la préparation

---

[12] Pierre Arnaud, « La trame et la chaîne : le réseau des sociétés conscriptives (1870-1890) », *Sport histoire*, 1988, nº 1, p. 41-83.

[13] Gymnastique et tir jouent un rôle important au 19e dans toute l'Europe : Michael Krüger, « Body Culture and Nation Building: The History of Gymnastics in Germany in the Period of Its Foundation as a Nation-State », *The International Journal of the History of Sport*, 1996, vol. 13, nº 3, p. 409-417. Gilles Pécout, « Les sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIXe siècle », *Mélanges de l'École française de Rome*, 1990, 102, nº 2, p. 533-676.

[14] Eugène Paz, *Documents pour servir à l'histoire de la gymnastique en France*, Paris, 1881, 80 p.

[15] Jean-François Chanet, *Vers l'armée nouvelle : République conservatrice et réforme militaire, 1871-1879*, Rennes, PUR, 2006, 320 p.

[16] Léon Gambetta, *Discours et plaidoyers politiques. 2e partie*, Paris, G. Charpentier, 1880, p. 22-23.

[17] *Bulletin administratif de l'instruction publique (BAMIP)*, 1882, vol. 26, nº 495, p. 422-426.

militaire hors de la caserne pour réduire le temps du service militaire[18]. Jaurès dans son projet d'*Armée nouvelle* défend également « l'éducation préparatoire de l'enfance et de l'adolescence[19] », en proposant des exercices obligatoires de tir, de marche et de gymnastique à partir de 13 ans[20].

Le tir au temps des bataillons scolaires

Cette conviction largement partagée explique la mise en œuvre rapide de cette politique. Dès 1880, la loi George rend la gymnastique obligatoire dans les textes, sinon dans les faits. Lors des débats, le sénateur affirme ainsi l'objectif ambitieux que « dans deux ans il n'y [ait] plus en France une seule école primaire où l'on n'enseigne les éléments de la gymnastique et les évolutions militaires[21] ». Deux circulaires du ministre Jules Ferry demandent le développement de l'enseignement militaire, en 1880 pour transposer dans le primaire le modèle du secondaire, puisque selon lui « c'est surtout de ce côté que doivent se porter nos efforts[22] », puis en 1881 pour veiller « à ce que les exercices militaires se fassent régulièrement dans les écoles primaires, comme dans les lycées et collèges » : en effet, « tous les enfants qui fréquentent nos écoles sont appelés à servir un jour leur pays comme soldats ». Dans les petites communes, il revient à l'instituteur de dispenser cet enseignement[23]. La loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire mentionne, parmi les disciplines enseignées, « la gymnastique ; pour les garçons, les exercices militaires, pour les filles, les travaux à l'aiguille[24] ».

Une réflexion est aussi engagée pour créer une carabine scolaire, adaptée à la force des élèves. Un budget y est consacré, et selon le dictionnaire Buisson, ce sont plus de 40 000 fusils qui sont distribués dans les écoles en 1881-1884, avec notamment une arme par élève dans les écoles normales[25]. La pratique du tir fait aussi son apparition dans les programmes, avec un arrêté publié le même jour que le décret sur les bataillons scolaires. Le texte propose un document type pour que les écoles demandent des munitions à l'armée[26]. Les bataillons scolaires ne sont ainsi que l'élément visible et spectaculaire d'une réalité plus profonde, qui tente d'institutionnaliser et de coordonner différentes initiatives locales[27]. L'enquête du ministère parue en 1882 mentionne 895 000 élèves concernés par la gymnastique, 350 600 recevant à la fois des cours de gymnastique et d'enseignement militaire, tandis que le tir scolaire, encore à son balbutiement, concerne plus de 2 400 écoles et près de 40 000 élèves[28]. C'est un trait durable en ce qui concerne les exercices militaires à l'école : les réalisations ne sont jamais à la hauteur des attentes gouvernementales.

---

[18] *Journal Officiel (J.O.)*, rapport n. 2581, annexe au procès-verbal de la séance du 7 mai 1880, pp. 5582-5587.
[19] Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle*, Paris, J. Rouff, 1911, p. 279.
[20] Jean-François Chanet, « L'Armée nouvelle : défense nationale et « mêlée sociale » », *Cahiers Jaurès*, 2013, nº 207-208, p. 63-76.
[21] *J.O.*, 25 juin 1879, p. 5584.
[22] *BAMIP*, Tome 23, n. 453, 1880. pp. 526-531.
[23] *BAMIP*, Tome 24, n. 465, 1881. pp. 552-554.
[24] Loi du 28 mars 1882, *J.O.*, 29 mars 1882, p. 1698.
[25] Article « Militaire (exercice) », BUISSON F. (dir.), *Nouveau dictionnaire de pédagogie*, Paris, Hachette, 1911.
[26] *J.O.* du 7 juillet 1882, pp. 3611-3613.
[27] Philippe Marchand, « Les petits soldats de demain : les bataillons scolaires dans le département du Nord, 1882-1892 », *Revue du Nord*, septembre 1985, LXVII, p. 774.
[28] Louis Armagnac, « L'enseignement militaire à l'école », *La Revue pédagogique*, 1882, vol. 2, p. 111-127.

Malgré tout l'enseignement se structure dans les écoles publiques. En 1887, un décret crée un certificat d'aptitude à l'enseignement des exercices militaires, tandis que ces pratiques prennent une place plus importante dans les programmes des écoles normales[29]. En 1888, un inspecteur général « de l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires » est même nommé. Il s'agit de Féry d'Esclands, membre éminent de la Ligue des Patriotes[30]. Cette nomination souligne le rôle important joué par la Ligue, initialement très lié avec la Ligue de l'Enseignement, dans la promotion de l'enseignement militaire à l'école. Déroulède, également à l'origine de la création de l'USTF, n'a de cesse de demander un approfondissement de ces exercices. Il critique ironiquement Ferry, jugé trop modéré et accusé de repousser ce « spectre odieux de l'esprit militaire, se barricadant contre lui, se retranchant obstinément derrière ses trapèzes, son manuel de tir et son maniement d'armes[31] ».

Malgré l'implication boulangiste de la Ligue, le tir à l'école continue à se développer. La loi de recrutement de 1889 semble l'élément le plus important de cette dynamique. Le temps du service est réduit et ramené à trois ans. Le vote futur d'une « loi spéciale » sur la préparation militaire est mentionné, tandis que l'article 85 réaffirme l'obligation des exercices et de l'instruction militaire à l'école[32]. Un arrêté du ministre Poincaré de 1893 inscrit le tir au programme des cours moyens et supérieurs des écoles primaires publiques, avec l'ajout, dans la liste des exercices militaire, de la mention : « pour les élèves âgés de plus de dix ans, exercices de tir à dix mètres à la carabine Flobert[33] ». Une commission est instituée pour régler les problèmes techniques posés par cet arrêté, associant notamment Ferdinand Buisson, Féry d'Esclands, le président de l'USTF Mérillon, Jacoulet et Rabier, respectivement directeurs de l'enseignement primaire et secondaire[34].

Le regain de la préparation militaire à l'école après la loi de 1905

Malgré ce volontarisme affiché dans les textes officiels, le tir scolaire reste plutôt de l'ordre du souhait que de la pratique généralisée. Une réorientation pédagogique de la gymnastique scolaire, consécutive à l'arrivée au pouvoir des radicaux, semble faire passer l'enseignement militaire et le tir au second plan, au profit notamment des jeux[35]. Les années 1890 semblent alors constituer un creux. Mais la question est relancée dans les années 1900, lorsqu'une nouvelle réduction du temps de service est à l'ordre du jour. Le général André signe ainsi la loi « des gymnastes caporaux » en 1903 qui crée un brevet d'aptitude militaire, accordant certains avantages aux conscrits qui arrivent déjà préparés à la caserne[36]. Un projet de loi pour rendre obligatoire la préparation militaire est en discussion, mais n'est finalement jamais voté, notamment à cause des coûts induits. Néanmoins, cette politique dynamise le mouvement associatif conscriptif. Le statut des sociétés est encadré par une instruction en 1904, mais surtout

[29] *J.O.* du 20 janvier 1887, notamment pp. 340 et 353.
[30] *J.O.* du 29 juillet 1888, p. 3273.
[31] Paul Déroulède, *De l'éducation militaire*, 1882, p. 5-6.
[32] *J.O.*, 6 juillet 1889, pp. 3437-3449.
[33] *J.O.*, 28 juillet 1893, p. 3963.
[34] *J.O.*, 11 mars 1894, p. 1141.
[35] « On ne trouvera pas à la suite de ces leçons de gymnastique les exercices militaires inscrits dans les anciens manuels. La Commission a pensé qu'il suffirait de donner à l'armée des jeunes gens alertes, vigoureux, hardis et que l'armée se chargerait d'en faire rapidement des soldats disciplines et exercés ». Ministère de l'Instruction Publique, *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires*, Paris, Imprimerie nationale, 1892, p. 4-5.
[36] *J.O.*, 10 avril 1903, pp. 2277-2778.

par un texte de 1908 qui connaît un franc succès. Un « Brevet d'Aptitude Militaire » (BAM) est mis en place, ainsi qu'un statut de « Société Agréé par le ministère de la Guerre » (SAG) qui ouvre le droit, après enquête administrative, à des subventions et à des aides matérielles. Un statut particulier de « société scolaire » (SS) est aussi prévu[37]. Ce cadre réglementaire est pleinement approprié par le mouvement associatif, avec plus de 6 000 sociétés sportives, de tir, de gymnastique ou de préparation militaire agréées entre 1909 et 1913[38], dont de nombreuses gravitant autour de l'école.

Cette politique volontariste de préparation militaire s'appuie également sur un volet proprement scolaire, qui cible le développement du tir. Une commission semble avoir été mise en place en 1905-1906 pour travailler sur la question, dans un contexte de tensions internationales et dans le sillage de la loi de 1905, qui réduit encore le service militaire. Elle aboutit à plusieurs textes publiés sous le gouvernent Clemenceau (1906-1909). Trois circulaires, pour les écoles normales, pour le secondaire et pour les écoles primaires, visent à généraliser la pratique du tir[39]. Le texte affirme que « la question de l'organisation pratique de cet enseignement dans les écoles revêt plus que jamais, un caractère d'urgence[40] ». Les sociétés de tir scolaires (pour les grands élèves) et post-scolaires (pour les anciens élèves avant le régiment, voire pour les adultes), jouissent des avantages accordés aux sociétés de tir agréées. La circulaire rappelle que le tir à la carabine est facile à mettre en place. Un coût initial de 85 francs est évoqué pour installer un petit stand dans une cour d'école. L'encouragement passe par une valorisation dans leur carrière de l'implication des instituteurs, ainsi que par des dispenses possibles pour les exercices de réservistes. Le texte fait également appel à la participation des conseils municipaux, des conseils généraux, et rappelle l'aide proposée par l'USTF, qui assure notamment les sociétés contre les accidents. Ce volontarisme explique en grande partie le succès du mouvement de la préparation militaire. En février 1914, il y aurait eu 6 899 sociétés agréées[41], dont de nombreuses sociétés post-scolaires de tir, tandis que dès 1912, ce sont plus de 10 000 brevets qui sont distribués chaque année, selon le ministre de la Guerre[42]. Au total, entre 1909 et 1914, plus de 50 000 brevets sont probablement attribués à de futurs conscrits. Si le chiffre semble relativement faible, rapporté au nombre total de conscrits, il témoigne de la naissance d'un mouvement associatif massif et fortement militarisé, avec une forte coloration scolaire.

[37] *J.O.*, 26 novembre 1908, p. 7986.
[38] Archives nationales (AN.) F/7/12811, « Sociétés de préparation militaire (1909-1913). » ; « Liste des sociétés de préparation militaire agréées Bulletin officiel du ministère de la Guerre du 1er novembre 1912 au 31 décembre 1913 », *Bulletin officiel du ministère de la Guerre*, mars 1914, nº 10, p. 388-415.
[39] Circulaires des 18 mars, 22 mars et 26 avril 1907.
[40] Circulaire du 26 avril 1907 du ministère de l'Instruction publique.
[41] Selon le rapport n.1792, au nom de la commission de l'armée, d'Adolphe Chéron en 1920, p. 13 : Service historique de la défense, GR 6N 401, « Préparation militaire (1919-1936) ».
[42] *J.O.*, Chambre, séance du 10 juin 1913, p. 1835.

La « Belle Époque » du tir scolaire

La cible sous le préau

Au printemps 1909, les préfets sont invités à faire un rapport sur la situation du tir scolaire dans leur département. Un carton aux archives nationales conserve 71 réponses[43]. 40 préfets donnent des éléments chiffrés qui, une fois additionnés, suggèrent l'existence d'au moins 3 500 sociétés scolaires ou post-scolaires de tir. Ce chiffre a minima n'inclut pas non plus les nombreuses sociétés conscriptives ne dépendant pas directement de l'école, même si des instituteurs y sont aussi impliqués. Les statistiques en matière associative sont aussi à considérer avec circonspection, tant par le flou des catégories que par l'instabilité de la vie des groupements. Mais cet ordre de grandeur donne l'image d'un mouvement qui devient massif dans les années 1910. Les disparités régionales sont néanmoins assez prononcées. Dans certains départements, le tir scolaire est généralisé. Le préfet du Loiret évoque l'existence de 245 sociétés de tir scolaires ou post-scolaires, soit environ 75% des écoles. À Paris, cette proportion est similaire, avec environ 150 écoles pratiquant le tir sur 200 établissements. En Meurthe-et-Moselle, dans la Somme et dans l'Aisne, plus de 300 sociétés sont mentionnées. Une dizaine de préfets comptent entre 100 et 200 sociétés dans leur département (Doubs, Deux-Sèvres, Finistère, Haute-Marne, Loire, Lot-et-Garonne, Saône-et-Loire, Seine, Vendée, Vienne).

Le préfet de la Seine évoque le « concours empressé des directeurs et des instituteurs, dont certains ont installé des stands à leur frais et qui tous ont jusqu'ici donné gratuitement leur temps et leur enseignement ». Dans les Alpes-Maritimes, le préfet, investi dans la question en coordination avec les autorités académiques, s'auto-congratule en considérant « comme excellent le résultat de la propagande faite en faveur des sociétés de tir solaire (sic.) puisque le nombre de ces sociétés a triplé depuis le mois de mai 1907 ». Dans le Lot-et-Garonne, le préfet insiste sur leur utilité pour lutter contre l'influence croissante des organisations catholiques. La FGSPF (fédération gymnastique et sportive des patronages de France) est en effet très investie dans la préparation militaire. Selon lui, « beaucoup de jeunes gens que les cours du soir et des conférences laissaient indifférents se laissent facilement embrigader dans une société de tir » ; ainsi, les instituteurs peuvent « acquérir une certaine influence sur des jeunes gens dont la plupart sont passé sur les bancs de son école et les engager à se réunir de nouveau au patronage laïque et à profiter des œuvres d'enseignements post-scolaires ». Le BAM est aussi évoqué comme un moyen d'attirer les jeunes hommes, puisque ce brevet accorde le droit, sous certaines conditions, assez restrictives, de choisir son régiment et d'être promu sous-officier plus rapidement. Le préfet de la Sarthe évoque une réalité plus fluctuante, avec 45 écoles pratiquant le tir, sans que des sociétés scolaires ou post-scolaires aient été fondées. Selon lui, « le nombre des séances de tir est variable, dans la plupart des écoles on en fait une par semaine ». Ici c'est plutôt l'argument hygiéniste et moralisateur qui est avancé : « les exercices de tir plaisent en effet beaucoup aux jeunes gens ; ils sont très propres à les attirer à l'école et à les éloigner du cabaret ». Dans certains départements comme le Rhône, le tir scolaire est généralisé et très bien structuré. Les rapports de l'inspection primaire montrent qu'il existe une société scolaire par arrondissement dans la ville de Lyon. Mais le tir est moins pratiqué dans le reste du

[43] Les rapports suivants sont datés de mars 1909 à février 1910. AN. F/1cI/201, « Extraits des rapports des préfets. Sociétés de tir et de préparation militaire. (1909-1910) ».

département, et de nombreuses communes rurales ne sont pas concernées par cet enseignement[44].

Dans d'autres départements, la politique volontariste pour développer le tir scolaire reste un succès en demi-teinte, voire un échec complet. Le préfet de l'Allier fait le constat que « la tâche est plus difficiles [sic] dans les campagnes et les éléments font parfois défaut, par suite du peu d'importance et de dispersion des agglomérations rurales[45] ». Dans le Tarn-et-Garonne, le préfet avoue « n'avoir pas encore porté [ses] soins jusqu'ici sur la question si intéressante de la préparation militaire que soulève [la] récente circulaire ». À part dans les collèges et les écoles primaires supérieures, dans lesquelles le tir est régulièrement enseigné, il ne voit « guère que quelques sociétés scolaires dues à l'initiative de quelques instituteurs dévoués, mais qui faute d'encouragement suffisants et aussi souvent par manque de matériel ne donnent que des résultats très imparfaits ». Il prévoit néanmoins « de vives résistances soit dans la routine, soit dans l'esprit de parti », le clergé restant jaloux de son contrôle sur les organisations de jeunesse. Dans la Dordogne, le préfet fait plutôt un constat d'échec : « malgré leurs exhortations pressantes [des inspecteurs primaires], la propagande faite principalement dans des conférences pédagogiques n'a produit que peu de résultats », évoquant notamment un coup élevé pour les communes et le peu de motivation des instituteurs, déjà surchargés de travail et qui craignent des nouvelles responsabilités. En Haute-Loire, les principaux obstacles évoqués sont l'avance pris par le « parti réactionnaire » pour organiser les sociétés de tir, les accidents redoutés par les instituteurs, la perte de « leur liberté du jeudi et du dimanche », ainsi que l'hostilité des municipalités. Même son de cloche pour le préfet de la Mayenne, qui constate que « les instituteurs se montrent plutôt réfractaires à ce nouvel enseignement », soit qu'ils soient trop vieux pour avoir fait leur service militaire et qu'ils se sentent alors incompétents, soit qu'ils soient trop jeunes pour être directeurs d'école et prendre des initiatives. Là encore, les conseils municipaux semblent peu enthousiastes pour avancer les sommes nécessaires. Enfin dans certains départements, comme la Lozère, l'enseignement du tir paraît quasiment nul, le préfet ne connaissant que deux sociétés de tir à Mende, l'une civile et l'autre scolaire, pour les élèves du collège.

De « l'école au régiment » : le tir post-scolaire

Au total, la situation du tir scolaire dans les années 1910 semble contrastée : généralisé dans les grandes villes et dans certaines régions, absent dans d'autres, et encore peu développé dans les communes rurales, qui peinent à réunir suffisamment d'élèves et à trouver les ressources nécessaires. On peut malgré tout parler d'un succès global, en considérant l'investissement déployé en temps, en matériel et en énergie. Cette dynamique ne peut se comprendre qu'en l'inscrivant dans le mouvement plus large de l'associationnisme post-scolaire. Il s'agit, selon l'expression popularisée par Ferdinand Buisson dans les années 1890, de prolonger l'instruction de « l'école au régiment[46] ». Les pratiques conscriptives, et le tir en particulier, ne sont qu'une des facettes de cet effort pour développer l'éducation populaire et les cours pour adultes. C'est la dimension militaire du projet pédagogique développé depuis les années 1890, qui prend

[44] Archives départementales du Rhône (ADR.) T 96, « Tir scolaire (1907-1914) ».
[45] AN. F/1cI/201.
[46] Jean-François Condette, « De l'école au régiment. Le réveil de l'éducation populaire républicaine (1894-1897) », *in* Carole Christen et Laurent Besse (dir.), *Histoire de l'éducation populaire. 1815-1945 : perspectives françaises et internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2017, p. 221-236.

véritablement son essor avec la nouvelle situation provoquée en 1905 par la diminution du service.

Comme le soulignent plusieurs préfets dans l'enquête de 1909, c'est aussi l'occasion de réaffirmer l'influence des organisations laïques contre l'influence des groupes catholiques, avec une pratique attrayante. La fréquentation d'une société de tir peut en effet permettre d'obtenir le BAM et de recevoir certains avantages pour le service militaire, tandis que les concours de tir s'apparentent à des loisirs. Dans un département comme l'Ardèche, cet enjeu de compétition entre groupes laïcs et groupes catholiques est important. Dans le village de Prades, selon le sous-préfet de Largentière, l'association amicale des anciens élèves de l'école laïque « a pour but le perfectionnement de l'éducation de ses membres, la préparation militaire et surtout d'empêcher les jeunes gens de fréquenter les patronages fondés par les réactionnaires[47] ». À Saint-Etienne-de-Lugdarès, dans une commune où l'enseignement laïc est en minorité, la société post-scolaire de tir sert également à « détourner des associations diverses patronnées par les ennemis de nos institutions[48] ».

Édouard Petit, inspecteur général de l'Instruction publique, est le personnage central de cette promotion de l'éducation populaire laïque. Il se montre aussi partisan de la préparation militaire de la jeunesse avant le régiment. Il est par exemple présent, en 1911, au congrès de l'Union des sociétés de préparation militaire de France (USPMF), qui regroupe les sociétés se consacrant à la préparation du BAM. À cette occasion, il salue l'action de ces « préparatistes », en proposant un néologisme, calqué sur le mot de puériculture : « messieurs », leur dit-il, « vous faites de la juvéniculture militaire et de la juvéniculture éducatrice[49] ». De son côté, Adolphe Chéron, président de la fédération, loue la participation des instituteurs dans les associations conscriptives. Pour lui, les sociétés sportives, de tir et de gymnastique doivent avant tout servir à joindre l'école au régiment, pour créer les conditions d'une éducation militaire généralisée de l'adolescence. Dans un de ses discours, en 1905, il développe un programme en cinq matières : éducation morale et civique, marche, tir, gymnastique (dont des exercices athlétiques comme la boxe, la natation, et les « jeux sportifs » en plein essor). Les aptitudes générales et « spéciales » (militaires) ne sont qu'un des objectifs secondaires. Finalement, « l'instituteur forme l'enfant, l'officier forme l'homme ; toutes les œuvres postscolaires et prérégimentaires forment l'adolescent[50] ». En 1914, la fédération revendique plus de 1 500 sociétés affiliées. De nombreuses amicales laïques, les « petites A », s'inscrivent dans ce projet et financent des sociétés de tir ou de gymnastique. Globalement, selon Édouard Petit, ce sont environ 2 000 sociétés scolaires ou post-scolaires de tir, de préparation militaire et de sports athlétiques qui existent en 1914[51]. Elles fonctionnent en étroite liaison avec les fédérations préparatistes, l'USGF, l'USPMF, mais surtout l'USTF, qui n'a de cesse de développer le tir scolaire, notamment par ses championnats des écoles, organisés chaque année.

Cet investissement dans l'éducation populaire, laïque et militarisée, explique également l'implication des instituteurs dans le mouvement préparatiste. Il ne s'agit plus alors de pratiques dans le cadre scolaire, mais du prolongement de cet enseignement hors des murs de l'école, via

[47] Courrier du sous-préfet de Largentière au préfet, juin 1911. Archives départementales de l'Ardèche (ADA), 4M 227.
[48] Courrier du sous-préfet au préfet, 1911. ADA, 4M 238.
[49] « Congrès national, compte rendu des séances », *Le Soldat de demain*, octobre 1911.
[50] Discours de 1905. Adolphe Chéron, *Discours de M. Adolphe Chéron*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1914, p. 68.
[51] Édouard Petit, « Rapport sur l'éducation populaire en 1913-1914 », *J.O.*, 19/06/1914 p. 62.

l'engagement associatif. Un échantillon de plus de 600 bureaux des années 1870 aux années 1930, dans une dizaine de départements, montre que sur les 3 700 individus, on trouve 250 instituteurs, soit près de 7% du total. Le chiffre peut paraître faible, mais les bureaux associatifs sont souvent composés d'une dizaine de membres, ce qui minimise la présence des instituteurs. Sur les quelques 600 secrétaires identifiés, la proportion monte ainsi à plus de 15%. Une cinquantaine d'instituteurs sont également repérés comme présidents d'une société (soit environ 8% de l'échantillon)[52].

Une école sur le pied de guerre ?

La formation d'une génération de soldats

Pendant le conflit, l'effort porté sur l'enfance a pu apparaître comme la « pointe du diamant de la culture de guerre[53] ». Dans le même ordre d'idée, le tir scolaire révèle un élément important de la culture militaire développée en temps de paix, qui s'immisce dans de nombreux espaces de la vie sociale, bien au-delà de l'enceinte des casernes. Ce projet pédagogique, initié dans les années 1880, semble être devenu une réalité des années 1900-1910. Au-delà des aspects idéologiques, il s'agit de la diffusion d'un savoir technique, qui ancre la compétence militaire dans la population masculine. L'habileté au tir, encouragée dès le plus jeune âge, est étroitement associée à des représentations du soldat idéal, et par rebond, à un modèle de citoyenneté républicaine. Cette imaginaire rencontre aussi des normes de masculinité qui s'élaborent en partie sous les drapeaux[54]. Marcher au pas, savoir tirer au Lebel, rejoindre son unité si nécessaire, sont autant d'aptitudes normales de l'homme en République, au même titre que parler français, savoir lire, écrire et compter, voter, ou payer ses impôts. Le BAM comprend ainsi une épreuve d'éducation civique et morale, où il est autant question de « culte du drapeau » que d'attachement aux institutions. Le tir scolaire jette ainsi un nouveau jour sur l'idée de culture de guerre, qui apparaît comme l'adaptation d'une culture militaire déjà vivante avant le conflit, même si elle est diffusée inégalement dans la population, tant géographiquement que socialement[55]. Un répertoire de techniques et de valeurs s'élabore à la caserne d'abord, mais aussi dans le milieu scolaire, dans les sociabilités de village et dans ces nouveaux espaces de loisirs conscriptifs[56]. Rétrospectivement, cet apprentissage peut sembler militairement inutile[57]. Mais la mise en valeur du moral, dans la pensée d'anticipation des officiers[58], ainsi que

[52] Archives départementales de la Drôme, de la Loire, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, du Nord, du Pas-de-Calais, du Rhône, de la Gironde, des Vosges. Pour le détail des sources, se rapporter à la thèse en préparation par l'auteur à l'Université Lyon 2 sur les sociétés de préparation militaire (années 1880-1930).
[53] Stéphane Audoin-Rouzeau, *La guerre des enfants : 1914-1918*, Paris, A. Colin, 2004, p. 12.
[54] Odile Roynette, *« Bon pour le service »: l'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle*, Paris, Belin, 2000, 458 p ; Mathieu Marly, « Faire son lit pour être un homme », *Genèses*, 2018, nº 111, p. 9-29.
[55] Ce qui rejoint les critiques émises sur ce concept : Nicolas Mariot, « Faut-il être motivé pour tuer ? », *Genèses*, 2003, vol. 53, nº 4, p. 154-177.
[56] Jean-Claude Farcy, « Jeunesses rurales dans la France du XIXe siècle », *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, 1992, vol. 8, nº 1, p. 112-123.
[57] Quelques centaines de milliers de tireurs d'élite ne modifient pas la force d'une armée dans les années 1910. Marcel Spivak, *Éducation physique, sport et nationalisme en France du Second Empire au Front populaire : un aspect original de la défense nationale*, Thèse d'Etat Lettres, Paris 1, 1983, p. 501-503.
[58] Olivier Cosson, « Expériences de guerre et anticipation à la veille de la Première Guerre mondiale. Les milieux militaires franco-britanniques et les conflits extérieurs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2003, vol. 50, nº 3, p. 127-147.

l'influence de la guerre des Boers[59], jouent un rôle dans le développement de la valorisation de l'habileté au tir, pour répondre à une puissance de feu décuplée des armées modernes.

Le tir scolaire et les discours qui l'accompagnent apparaissent comme le fer de lance, marginal mais révélateur, de la militarisation des années 1900-1910. Les instituteurs impliqués diffusent en effet, en même temps que la technique de maniement des armes, une idéologie du « chant du départ » : il s'agit d'apprendre à tuer et à mourir s'il le faut. Les carnets de la société scolaire de tir dans la petite commune de Racécourt (Vosges) en donne une idée pour les années 1905-1913. L'instituteur y note les éléments de ses discours à l'occasion des remises des prix du concours de tir. En 1909, une petite note indique « le drapeau de la France (sur le front de nos b[atiments]) ; discours de M. le président ; chant ; discours [de l'instituteur] ; lecture du palmarès ; gloire aux vaillants du temps jadis ». Il invite ses élèves à passer le brevet d'aptitude militaire, en rappelant les avantages qu'ils peuvent en tirer. Les tensions au Maroc lui donnent l'occasion de se montrer plus lyrique, en septembre 1911 :

> *« Sous peine d'être déchu ou de devenir l'esclave des autres nations la guerre devient parfois nécessaire. Elle est la pensée directrice de ces officiers et soldats français qui vont à travers l'Afrique, ou le Maroc, ou les colonies quelconques, porter au loin le renom et la gloire des idées françaises (...) Mais la gloire et le bonheur d'un homme comptent bien peu devant l'intérêt supérieur de la patrie. »*

L'année suivante, en septembre 1912, il invite les habitants au dévouement patriotique :

> *« Je ne veux pas redire aujourd'hui les nombreux avantages qui résultent de l'enseignement du tir ; chacun les connaît suffisamment ; il faut voir plus loin et plus haut que ces modestes prix étalés sur cette table ; il faut penser à la France qui compte sur des vaillants défenseurs et sur le dévouement de tous à l'heure du danger[60]. »*

Sous les drapeaux, la buvette

Il serait pourtant caricatural de considérer l'école républicaine des années 1910 comme une antichambre de la caserne, dirigée par des instituteurs bellicistes[61]. Les amicales laïques et les autres groupes para-scolaires, comme les sociétés de tir, assurent des fonctions ludiques et conviviales (fêtes, sports, voyages), non sans arrière-pensées quant à l'influence de l'école laïque. Les atours patriotiques ne doivent ainsi pas nourrir d'illusions. La réalité des sociétés scolaires de tir est souvent celle d'une carabine et d'une petite cible installé au fond de la cour de l'école, donnant lieu à un concours annuel où les vainqueurs remportent de modestes prix. C'est l'occasion de réunir les anciens élèves de la commune autour d'une pratique qui peut s'avérer aussi ludique que moralement convenable. Édouard Petit cite, dans son rapport sur l'éducation populaire, l'exemple bordelais où le tir et la préparation militaire est en faveur, avec

[59] L'introduction du tir à l'école est également mise en débat, sans grand succès, en Grande-Bretagne. Alan Penn, *Targeting Schools : Drill, Militarism and Imperialism*, Londres, Routledge, 1999, p. 126-140.
[60] Archives départementales des Vosges (ADV.) 262J, « Société scolaire et civile de tir de Racécourt (1903-1914) ».
[61] Jacques et Mona Ozouf, « Le thème du patriotisme dans les manuels primaires », *Le Mouvement social*, n° 49, octobre-décembre 1964, p. 5-31.

une cinquantaine de sections pour 2 000 séances de tir organisées. La gymnastique, la topographie, la marche sont aussi pratiquées.

> *« [Ces réunions] ont fréquemment réuni les jeunes gens et maintenu autour de l'école une activité bienfaisante. Dans presque toutes les sections de tir il a été organisé au moins un concours et une fête. Ces réunions qui ont lieu pendant la belle saison complètent heureusement les réunions d'hiver, cours d'adultes et conférences pendant toute l'année, l'influence de l'école[62]. »*

Il cite aussi en modèle le cercle « Paul Bert » de Rennes. Le groupe propose à ses adhérents, dans de vastes locaux, « jeux, tir, musique, théâtre, préparation militaire ».

Mais de la même manière qu'Emmanuel Saint-Fuscien, à propos de l'école pendant la Première Guerre mondiale, note des dissonances entre les injonctions venues d'en haut – une pédagogie de guerre – et les inventions d'en bas – une pédagogie en guerre[63] – la préparation militaire et le tir tels qu'ils sont pratiqués ne correspondent pas exactement aux plans du ministère. L'éducation militaire et patriotique impulsée par tout le poids de la hiérarchie scolaire contraste fortement avec ce qui tient bien davantage du loisir de kermesse. Assez loin de la réalité des armées modernes, le tir est aussi un sport olympique, doté dès 1907 d'une fédération internationale. Il s'apparente parfois avec la pratique de la chasse. Les concours prennent leur place dans le calendrier festif, comme des formes novatrices de rite laïc, et participent de l'invention de nouvelles sociabilités, notamment dans les campagnes. Les sociétés de tir deviennent ainsi des groupes de loisirs, dans lesquels la buvette, installée à côté du stand, devient un lieu de vie important. Les discours patriotiques ne semblent servir que de décorum convenu.

Les rapports préfectoraux sont donc utilement nuancés par les rares archives associatives disponibles. À Cousances-les-Forges (Meuse), le tir débute dès 1909, avec deux fusils mis à disposition par l'armée. En 1913, des cours théoriques ont lieu le mercredi et le samedi, tandis que la gymnastique, le tir et la marche ont lieu le dimanche. Ils regroupent une trentaine de membres, ce qui aboutit, en 1914, à l'obtention de deux brevets[64]. Dans le petit village de Goussaincourt, une société est créée en décembre 1907, sous le nom de « Sentinelle Meusienne ». Plusieurs séances de tirs à la carabine à 12 mètres se tiennent de mars à novembre dans la cour de l'école. Le travail de l'instituteur, qui dirige les tirs et gère la société, n'est pas de tout repos. Il se plaint dans un rapport de 1911 de l'irrégularité de la présence des jeunes gens, et que « chacun cherche à faire le moins de service possible ». Deux concours sont organisés, et l'instituteur se désole que « l'attribution des prix ait donné lieu à des divergences de vue ». En 1913, des exercices de gymnastique sont aussi organisés, sous l'égide d'un « ancien militaire », à destination des 17 jeunes hommes inscrits. Un brevet est obtenu[65]. À Racécourt, la réalité est aussi celle d'une petite association de loisirs, malgré le patriotisme affiché par l'instituteur. La quête orchestrée dans le village, pour récolter les adhésions, sert à financer la fête de fin d'année. En 1913, le concours annuel met en jeu des verres, un couteau, un parapluie, un réveil ou encore un service à café. Dans une note de 1906, l'instituteur s'agace :

---

[62] Édouard Petit, « Rapport… », art. cit., p. 40.

[63] Emmanuel Saint-Fuscien, « Ce que la guerre fait à l'institution : l'école primaire en France autour du premier conflit mondial », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2020, N° 278, nº 2, p. 5-22.

[64] Archives départementales de la Meuse (ADM.). 1364W 3 et 7, « Société de tir "la sentinelle" de l'école primaire de Cousances-les-Forges ».

[65] ADM. E-dépôt 159/32, « Goussaincourt, société de tir. (1907-1914) ».

« sur 20 tireurs, 5 sont venus m'aider la veille pour préparer la salle. 2 sont allés recueillir les souscriptions des membres honoraires et 13 n'ont rien fait – c'est trop d'indifférence !! ». En 1909, il écrit que l'horaire de 6h à 7h serait le meilleur, car l'après-midi le champ de tir est au soleil, tandis qu'après 17h les tireurs sont absents. « Le tir au dehors est préférable au tir en chambre (ce n'est qu'en cas de mauvais temps qu'on tirerait en classe) », précise-t-il[66]. Il y a donc loin entre la société scolaire de tir et l'embrigadement de la jeunesse.

Les carabines au grenier ? la démilitarisation de l'école après la guerre

La guerre finit par survenir. Les carabines scolaires laissent place aux obus. L'école en guerre est bouleversée[67]. En ce qui concerne la préparation militaire, l'impression laissée est celle d'un déclin paradoxal, à cause de la désorganisation provoqué par le départ au front des forces vives du mouvement : les concours scolaires de l'USTF sont ainsi largement mis en sommeil. Le retour de guerre reconfigure les liens entre l'école et l'armée. L'idée est désormais, avant tout, de « refaire la race », par le développement de l'éducation physique de la jeunesse. Malgré un projet de loi sur la préparation militaire obligatoire voté en 1921 à la Chambre, mais pas au Sénat, la tendance est plutôt à la différenciation entre les exercices physiques d'une part, diffusés le plus largement possible y compris à l'école, et d'autre part les exercices militaires réservés à une partie de la population. Cette évolution se traduit, sur le plan scolaire, par une large démilitarisation. Le tir et les exercices militaires sont retirés des programmes en 1923, et prévoient, à la place, 1h45 d'éducation physique pour le cours préparatoire, puis deux heures pour les niveaux suivants[68]. C'est la dimension hygiéniste qui prend le pas. Le scoutisme – dont les premières fédérations laïques et protestantes se structurent en 1910-1911, imitées par les catholiques à partir de 1920 – est cité en exemple dans les instructions, signe d'une nette inflexion pédagogique[69].

La préparation militaire ne disparaît pas, elle évolue. Le BAM est remplacé par un certificat, qui devient « Brevet de préparation militaire élémentaire » (BPME) en 1923, avec le vote de la loi de recrutement. Les épreuves sont essentiellement fondées sur l'athlétisme. Des brevets de spécialité cherchent à former des techniciens modernes (grenadier, tankiste, « opérateur manipulant télégraphiste »). Le seul élément scolaire conservé est la préparation militaire supérieure, qui vise à former les cadres de l'armée, dans les grandes écoles :

> *Au cours de la guerre, les besoins de l'armée en cadres subalternes ayant nécessité la recherche et la formation rapide de l'élite intellectuelle de notre jeunesse, il est apparu depuis comme indispensable d'orienter dès le temps de paix, ces jeunes gens vers les fonctions d'officier de réserve*[70].

Cette « PMS » ne va pas quelques contestations. 40% des élèves de l'École Normale Supérieure signent en 1928 une pétition qui en refuse le caractère obligatoire[71].

---

[66] ADV. 262J.
[67] Jean-François Condette, *Les écoles dans la guerre : acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrières, XVIIe-XXe siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016.
[68] *J.O.*, 25 février 1923, pp. 1857-1859.
[69] *J.O.*, 22 juin 1923, pp. 5862-5863.
[70] *J.O.*, 29 mai 1923, pp. 5087-5090.
[71] Pierre-Frédéric Charpentier, « Une façon originale de célébrer le dixième anniversaire de l'Armistice : l'affaire de la PMS (1928) », *Les Cahiers de Framespa*, 1 octobre 2019, nº 32.

Les armes ne disparaissent pas non plus totalement des abords de l'école. Les instituteurs sont encore nombreux à participer au mouvement préparatiste, bien que la quantification du phénomène reste difficile. Tous ne sont pas devenus des pacifistes radicalement antimilitaristes, même si la Patrie semble être largement désacralisée et « descendue de l'estrade[72] ». Ce maintien relatif peut sembler contradictoire. Mais l'idée de préparation militaire repose dès l'origine sur un pacifisme paradoxal, avec une conception de la paix garantie par la dissuasion, selon l'adage romain : *si vis pacem, para bellum*. En 1933, plus de 200 écoles participent encore au championnat de tir scolaire organisé par l'USTF[73]. La pratique devient malgré tout plus marginale, sans rapport avec le caractère massif des années 1900-1910.

À l'image du tir scolaire, des enseignements militarisés ont donc été mis en place autour de l'école durant toute la période de la Troisième République. Le sommet de ce phénomène est atteint au tournant des années 1910. Plusieurs milliers de sociétés post-scolaires de tir diffusent alors largement des éléments d'une culture militaire, bien qu'elles soient aussi des lieux de loisirs nouveaux, en particulier dans les campagnes, qui s'inscrivent dans le mouvement plus large de l'essor de l'associationnisme et de l'éducation populaire.

L'idée de préparation militaire ne disparaît pas dans l'entre-deux-guerres, au contraire. Mais l'émergence du sport marginalise les exercices physiques militarisés : la fédération de football dépasse ainsi les 100 000 licenciés dès la fin des années 1920. Néanmoins, 20 000 BPME sont encore distribués annuellement. Après un creux au tournant des années 1930, un rebond s'amorce en 1936. 25 000 brevets sont accordés en 1937, et près de 35 000 en 1938[74].

Globalement, dans le cadre scolaire, la guerre produit une évolution de ces pratiques plutôt qu'une disparition, avec l'abandon de formes anciennes (manœuvres, tir), l'apparition d'exercices nouveaux (éducation physique renouvelée et indépendante de l'armée), et la réorientation de la préparation militaire vers le supérieur. Reste à déterminer comment la pratique du tir scolaire a pu rester aussi longtemps dans l'ombre, malgré son extension et les riches questions que pose le phénomène.

---

[72] Olivier Loubes, *L'école, l'identité, la nation. Histoire d'un entre-deux-France, 1914-1940*, Paris, Belin, 2017, p. 277.
[73] *Le Tir national*, 1er août 1933.
[74] « Sports et loisirs », *Documentation de statistique sociale et économique*, 1939, IX, nº 73.